



Table des matières

Section 1 - Élèves internationaux

[Guide d'accueil](#)

[Mot de bienvenue](#)

Chapitre 1 – Votre admission en formation professionnelle

[Conditions d'admission](#)

[Procédure pour venir étudier au Québec](#)

1. [Demande d'admission](#)
2. [Demande de bourse d'études](#)
3. [Demande d'évaluation comparative des études](#)
4. [Obtention du certificat d'acceptation du Québec \(CAQ\)](#)
5. [Obtenir un permis de séjour pour études](#)
6. [Assurance maladie et hospitalisation](#)
7. [Frais de scolarité et frais afférents](#)

Chapitre 2 – L'arrivée au Québec

[Quand arriver](#)

[Formalité à l'arrivée \(Bureau de l'immigration à l'aéroport\)](#)

[Accueil à l'aéroport et transport vers votre logement](#)

[Accueil à votre centre de formation](#)

[Carte d'identité](#)

Chapitre 3 – Les études

[Portrait de l'année scolaire](#)

[Plan de cours](#)

[Réussite scolaire](#)

[Rendez-vous](#)

[Langue d'enseignement](#)

[Règlements](#)

Chapitre 4 – Les services aux élèves



Chapitre 5 – Le logement

Recherche d'un logement

- a) Chambre
- b) Appartement
- c) La Régie du logement du Québec

Quelques conseils

Hydro-Québec

Discrimination

Harcèlement

Paielement du loyer

Quelques obligations du locataire

État du logement

La sous-location et la cession du bail (1870 à 1876 C.c.Q.)

Chapitre 6 – Vos finances

Un budget... mieux vaut prévenir

Services financiers

Institutions financières

Ouverture d'un compte

Carte de débit

Chapitre 7 – Travailler pendant ses études au Québec

Chapitre 8 – Soins de santé

Urgence

Vous devez consulter un médecin?

Hôpital

Vous êtes hospitalisé? (avec assurances)

Assurance maladie et soins médicaux

Vous achetez des médicaments d'ordonnance?

Pharmacies

Rhume et grippe

Soins dentaires

Soins d'optométrie

Grossesse

Détresse psychologique

Service d'écoute téléphonique



Chapitre 9 – Les Québécois

[Les Québécois et les Beaucerons](#)

[Autonomie](#)

[Simplicité](#)

[Importance du temps](#)

[Prendre un repas chez les Québécois](#)

[Lexique utile pour bien vivre l’hiver québécois](#)

Chapitre 10 – La région

[La région](#)

[Les loisirs](#)

[Climat](#)

[Températures moyennes](#)

Chapitre 11- Les transports

[Taxis et taxibus](#)

[Bicyclette](#)

[Autobus](#)

[Autocars La Chaudière](#)

[Permis de conduire](#)

[Permis de conduire international](#)

[La sécurité routière](#)

Chapitre 12 – Conseils pratiques

[La consommation](#)

[Taxes de vente](#)

[Pourboires](#)

[Services téléphoniques et internet](#)

[Vêtements d’hiver](#)

[Où acheter des vêtements d’hiver](#)

[Vêtements d’été](#)

[Vêtements et articles usagés](#)

[Nourriture](#)

[Poste](#)

[Monnaie](#)

[Adaptateurs](#)



Chapitre 13 – Renseignements utiles

[Ambassades et consulats des pays internationaux](#)

[État civil, acte de naissance, mariage et décès](#)

[Visite aux États-Unis](#)

[Consulat général des États-Unis d'Amérique au Québec](#)

[Auberges de jeunesse](#)

[Auberge internationale de Québec](#)

[Auberge de jeunesse de Montréal](#)

[Permis d'études perdu](#)

[Citoyenneté et Immigration Canada](#)

Annexe A – Quelques adresses pratiques à Saint-Georges

[Services financiers](#)

[Pharmacies](#)

[Épiceries](#)

[Meubles usagers](#)

[Vêtements usagés](#)

[Buanderie](#)

[Téléphone – Internet – Télévision](#)

[Sources bibliographiques](#)



Section 1 – Élèves internationaux

Guide d'accueil

L'arrivée dans un nouveau pays nécessite une période d'adaptation.

Pour faciliter l'intégration des élèves internationaux, les responsables de l'accueil de ceux-ci ont élaboré un guide regroupant les éléments essentiels au bon déroulement de son séjour d'études en formation professionnelle.

- L'arrivée au Québec
- Le système scolaire québécois
- Les services offerts aux élèves
- Le logement
- Les services financiers
- Les soins de santé
- La culture québécoise et beauceronne
- La région de la Beauce
- Les transports
- Des conseils pratiques

Bienvenue en Formation professionnelle! Guide d'accueil pour élèves internationaux

Mot de bienvenue

À vous qui provenez de l'extérieur et qui désirez poursuivre des études professionnelles dans l'un de nos centres de formation professionnelle.

Bienvenue chez nous!

Nous avons rédigé, à votre intention, un guide d'accueil contenant les éléments essentiels à votre venue au Québec et au bon déroulement de votre séjour d'études. Vous y retrouverez toutes les réponses aux questions sur les autorisations requises par les Ministères québécois et canadien, les frais relatifs à votre scolarité, le déroulement de l'accueil à votre arrivée, votre logement, les services qui vous seront offerts dans nos établissements et dans la région ainsi que l'accessibilité aux soins de santé.

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre belle région de la Beauce!

Josée Morin, gestionnaire
Développement international

[Revenir à la table des matières](#)



CHAPITRE 1

Votre admission en formation professionnelle

Conditions d'admission

Posséder l'équivalent d'un secondaire IV au Québec : soit une seconde, une première ou une terminale. Un BEP ou Bac donne accès aux études professionnelles au Québec. Dans certains cas, le Brevet des collèges peut être suffisant.

Procédure pour venir étudier au Québec

1. Demande d'admission

Pour faire votre demande d'admission, allez dans la section « formulaires » en haut à droite de la page d'accueil. Choisissez un programme de formation dans la liste des programmes priorisés. Notez dans quel centre et dans quelle commission scolaire il est offert. Faites imprimer et compléter le formulaire qui apparaîtra à l'écran.

Joindre au formulaire de demande d'admission complété :

Une copie certifiée conforme, en français, de votre relevé de notes de la dernière année d'études complète et une copie certifiée conforme, en français, des diplômes obtenus (Brevet des collèges, CAP, BEP, Bac) ainsi que votre certificat de naissance (document sur lequel apparaissent votre date de naissance, le lieu de naissance et le nom de vos parents), le document original ou une copie certifiée conforme par votre établissement d'enseignement, traduit en français si nécessaire.

Pour la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, poster vos documents à l'adresse suivante :
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
a/s Madame Dominique Roy
1925, 118^e Rue
Saint-Georges (Québec) G5Y 7R7 CANADA

Pour les autres commissions scolaires, vérifier l'adresse avec le responsable indiqué sur la liste des programmes à prioriser.

2. Demande de bourse d'études

Si vous possédez une nationalité autre que française, vous pourriez être admissible à une bourse d'excellence pour élèves internationaux pouvant totaliser 24 000 \$ pour la durée de vos études professionnelles au Québec. Pour obtenir l'information relative aux bourses d'excellence et pour télécharger les différents formulaires, rendez-vous sur le site web suivant :

Éducation internationale-Programmes au :

<http://www.education-internationale.com/recrutement-international/bourses-dexcellence-aux-eleves-internationaux/>

[Revenir à la table des matières](#)

La demande de bourse doit être retournée à la commission scolaire en même temps que votre demande d'admission au programme de formation. C'est la commission scolaire qui procédera en votre nom à la demande de bourse auprès d'Éducation internationale.

3. Demande d'évaluation comparative des études

L'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec* est un document qui établit la correspondance entre vos études effectuées hors du Québec par rapport au système scolaire québécois. C'est une opinion d'experts du ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec (MICC) qui guidera la commission scolaire sur vos préalables acquis en vue de votre admission officielle dans le programme de formation que vous avez choisi.

Cette évaluation est nécessaire pour être admis officiellement dans un programme de formation professionnelle au Québec.

Dans certains cas, la demande d'évaluation comparative n'est pas nécessaire. SVP veuillez vérifier avec la responsable, madame Dominique Roy (dominique.roy@csbe.qc.ca).

Pour procéder à la demande d'évaluation comparative des études, vous retrouverez les informations et le formulaire sur les liens suivants :

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/emploi/evaluation-comparative/index.html
<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/form/Paiement-fr-dynamique.pdf>

Des frais de 115 \$ CAD sont requis pour cette analyse.

Ce formulaire peut être posté au MIDI (Ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion)
Service aux élèves internationaux
285, Rue Notre-Dame Ouest, Rez-de-chaussée, Bureau G-15
Montréal (Québec) H2Y 1T8 CANADA

Vous pouvez aussi le faire parvenir à notre commission scolaire en même temps que votre demande d'admission. Vous devrez alors signer une procuration autorisant la Commission scolaire de la Beauce Etchemin et Éducation internationale à procéder en votre nom à la demande et retourner votre formulaire à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin avec votre paiement de 115 \$ CAD. Communiquez avec nous pour obtenir un modèle de procuration. N'oubliez pas d'inclure vos originaux ou copies certifiées conformes de vos diplômes et extrait de naissance.

Sur réception de vos documents, nous vérifierons votre formulaire et vos divers documents joints et les acheminerons en votre nom au MICC.

[Revenir à la table des matières](#)



4. Obtention du certificat d'acceptation du Québec (CAQ)

Faire la demande au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec en complétant le formulaire au :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/certificat-acceptation/index.html>

Joindre la lettre d'admission officielle à votre programme, deux photos format passeport (35 mm x 45 mm) ainsi qu'une photocopie de votre passeport.

Joindre un chèque certifié ou une traite bancaire de 111 \$ canadiens. Il est également possible de compléter le formulaire sur Internet et de payer en ligne, par carte de crédit.

Faire parvenir le tout à l'adresse suivante :

Ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion
Service aux élèves internationaux
285, Rue Notre-Dame Ouest, Rez-de-chaussée, Bureau G-15
Montréal (Québec) CANADA H2Y 1T8

5. Obtenir un permis de séjour pour études

Adresser la demande à l'Ambassade du Canada de votre pays : <http://www.cic.gc.ca> .
<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp>

Pour les élèves de la France et ceux de l'Île de la Réunion, envoyez les documents ci-joints à l'adresse suivante :

Ambassade du Canada à Paris
37, avenue Montaigne
75008, Paris

Pour les élèves de La Guadeloupe et de la Martinique, adressez votre demande à Port of Spain, Trinidad et Tobago,

À l'adresse web suivante :

http://www.canadainternational.gc.ca/trinidad_and_tobago-trinite_et_tobago/index.aspx?lang=fra

- Coût : 150 \$ canadiens
- 4 photos format passeport avec votre nom et la date indiquée au verso
- Photocopie des pages d'identification du passeport
- Copie de votre lettre d'admission définitive
- Certificat d'acceptation du Québec (étape précédente)
- Preuve d'une institution bancaire que vous pouvez subvenir à vos besoins ou que vos parents peuvent en assumer les coûts

[Revenir à la table des matières](#)



6. Assurance maladie et hospitalisation

En vertu des règlements du ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion <http://www.micc.gouv.qc.ca> , ainsi que du ministère de la Citoyenneté et Immigration Canada, tout étudiant international doit être titulaire d'un contrat d'assurance maladie et hospitalisation valide au Canada pour lui-même et pour les personnes à charge qui l'accompagnent.

Les élèves boursiers sont automatiquement bénéficiaires de l'assurance maladie du Québec.

Les autres élèves doivent détenir une assurance maladie et hospitalisation canadienne privée. Pour notre commission scolaire, nous travaillons avec Morneau Shepell. L'assurance est souscrite auprès de Desjardins Assurance; nous exigeons le régime bonifié :

Nicole Sauvageau, Desjardins Assurances

Assurancescollectives@dsf.ca

dmarchand@morneaushepell.com

Appels sans frais de Québec : 418 838-7800, poste 4988

Appels sans frais : 1 877 828-7800, poste 4988

7. Frais de scolarité et frais afférents

Les élèves qui possèdent la nationalité française et les boursiers n'ont pas à assumer de frais de scolarité au Québec. Toutefois, des frais afférents reliés aux vêtements de travail ou chaussures de sécurité, aux cahiers d'exercices et au matériel obligatoire pour le cours doivent être assumés par tous les élèves. Ces frais peuvent varier entre 255 \$ et 1 505 \$ pour toute la durée de la formation. Ils peuvent être payables en plusieurs versements selon les centres de formation et la durée de la formation.

Si vous n'êtes pas de nationalité française et n'obtenez pas de bourse d'études, vous devrez assumer les frais de scolarité pour élèves internationaux. Ces frais varient de 8 300 \$ à 24 000 \$ selon le programme choisi. Pour informations précises, veuillez contacter la responsable du développement international de votre commission scolaire.

[Revenir à la table des matières](#)



CHAPITRE 2

L'arrivée au Québec

Quand arriver?

Il est fortement conseillé d'arriver au moins deux semaines avant le début des cours et cela dans le but de vous familiariser avec votre nouvel environnement. On suggère donc aux élèves admis pour la session d'automne d'arriver au début d'août et à ceux admis pour la session d'hiver, vers le 20 décembre. Une session de formation en accueil et intégration vous sera proposée dès votre arrivée.

Il est impossible d'obtenir des services dans nos établissements pendant les 2 semaines de la construction (fin juillet, début août), car c'est la période de vacances.

Formalités à l'arrivée (Bureau de l'immigration à l'aéroport)

Nous vous recommandons d'arriver à l'aéroport international Jean-Lesage de Québec où nous irons vous chercher. À votre descente de l'avion, vous serez dirigé au bureau de l'immigration canadienne où vous devrez présenter votre passeport, votre CAQ et votre lettre de confirmation de permis d'études pour que votre entrée au Québec soit validée. Vous pouvez quitter l'aéroport une fois cette démarche effectuée. Si vous arrivez à l'aéroport de Dorval (Montréal), vous pouvez prendre un autobus de l'aéroport jusqu'à la gare de Sainte-Foy (Québec) et nous irons vous chercher à cette gare.

Accueil à l'aéroport et transport vers votre logement

Afin que nous puissions aller vous chercher à votre arrivée à l'aéroport ou à la gare d'autobus, vous devrez nous faire parvenir, au moins une semaine avant votre arrivée, l'heure et l'endroit de votre arrivée ainsi que votre numéro de vol.

Accueil à votre centre de formation

Dès votre arrivée, la première démarche à entreprendre est de vous rendre au Centre de formation que vous avez choisi, présenter votre Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), votre permis d'études du Canada et votre passeport ainsi que votre copie de contrat d'assurance maladie et hospitalisation ou encore faire la preuve que vous êtes admissible au régime d'assurance maladie du Québec. Les copies de ces documents seront envoyées à la commission scolaire pour compléter votre dossier.

[Revenir à la table des matières](#)



Carte d'identité

Votre carte d'identité témoigne de votre statut d'étudiant en formation professionnelle. Cette carte est indispensable, il faut toujours l'avoir en votre possession. La carte étudiante vous est remise par le service aux élèves de votre centre de formation, à la rentrée. Cette carte vous donnera accès à certains services selon les centres, des rabais dans divers commerces et cinémas.

CHAPITRE 3

Les études

Portrait de l'année scolaire

L'année se divise en deux sessions : automne et hiver. Les sessions d'automne et d'hiver sont généralement composées de 20 semaines pendant lesquelles le centre vous offrira le programme de formation choisi. Il peut arriver que votre programme de formation se poursuive pendant l'été, sauf en juillet où tous les centres sont fermés.

Une inscription à temps complet signifie une inscription à un minimum de 15 heures de cours par semaine. Pour respecter les exigences de votre permis de séjour, vous devez être inscrit à temps complet aux sessions d'automne et d'hiver. À défaut de respecter cette obligation, vous vous exposez à la suspension de vos permis et à la perte des droits et des privilèges qui s'y rattachent.

Plan de cours

Le programme est divisé en compétences. Généralement, lors de la première séance de cours, l'enseignant vous remet un plan de cours dans lequel il fait mention des objectifs du cours, de la matière abordée, des travaux pratiques à réaliser, des évaluations prévues et de leurs exigences.

Réussite scolaire

Contrairement au régime français, au Québec, chaque cours auquel vous êtes inscrit doit être réussi individuellement. Vos programmes de formation ont été élaborés selon l'approche par compétences et vos modules de formation seront évalués selon la mention succès ou échec. Généralement, il faut réussir la compétence à 80 % pour avoir la mention succès. Vous aurez droit à de la récupération et à une reprise en cas d'échec. À chacune des compétences, vous aurez des informations et les exigences reliées au développement de la compétence ainsi que les critères d'évaluation de celle-ci.

Afin d'assurer votre réussite scolaire, vous vous verrez attribuer un tuteur qui vous rencontrera périodiquement afin de faire le point sur votre progression académique et vos aptitudes professionnelles reliées au métier. De plus, une technicienne en suivi et accompagnement et un psychologue ou travailleur social seront à votre disposition pour tout problème d'adaptation ou autre problème personnel.



Au Québec, les relations entre le personnel des établissements et les élèves se caractérisent principalement par un rapport direct, sans formalisme. Il est facile de consulter les enseignants à leurs bureaux. Il ne faut pas hésiter à le faire au besoin. Il est aussi courant de voir les professeurs ou le personnel tutoyer les élèves afin de les mettre en confiance. N’y voyez aucun manque de respect, cela fait partie des aspects de la culture québécoise.

Rendez-vous

Pour rencontrer le personnel des services aux élèves, un enseignant ou toute autre personne, assurez-vous de prendre un rendez-vous. Cela vous évitera de perdre du temps en vous rendant sur les lieux inutilement. Il est aussi très important de respecter cet engagement en vous présentant à l’heure et à la date prévue de façon ponctuelle. Dans le cas où vous ne pourriez pas vous y rendre, vous devez en informer la personne concernée par téléphone ou par courriel. Dans la culture québécoise, il est considéré impoli de prendre rendez-vous et de ne pas y donner suite ou de ne pas s’y rendre.

Langue d’enseignement

Tout l’enseignement donné dans nos centres de formation professionnelle est offert en français et les travaux et examens sont rédigés dans cette langue. Les élèves doivent donc posséder une connaissance satisfaisante de la langue française.

La connaissance de l’anglais est également utile surtout dans les programmes de Vente et représentation et Mécanique automobile.

Règlements

Lors de l’accueil avec votre groupe-classe, un agenda vous sera remis. Tous les règlements relatifs à votre centre de formation, votre programme ou les règlements d’atelier vous seront alors expliqués.

CHAPITRE 4

Les services aux élèves

La Commission scolaire offre des services aux élèves dans chacun de ses centres de formation. La direction de votre centre vous informera sur les services offerts et les heures de prise de rendez-vous pour :

- Service de psychologie
- Service de suivi et accompagnement
- Service des activités sportives et de loisirs



CHAPITRE 5

Le logement

Recherche d'un logement :

Vous pouvez consulter le répertoire des logements hors campus ainsi que le coût de l'hébergement au Québec à l'adresse suivante : <http://cimic.csbe.qc.ca/index.php/services-aux-eleves/ou-se-loger>

Une fois sur place, vous pouvez également trouver un logement à l'aide des petites annonces des journaux hebdomadaires. La plupart de ces journaux publient aussi ces annonces sur leur site Internet. On trouve également des annonces de logements à louer sur les tableaux d'affichage, dans vos centres de formation ainsi que dans les supermarchés.

En vous promenant dans la ville, vous verrez des affiches «ESPACE À LOUER» placées sur les portes ou dans les fenêtres. Généralement, le logement à louer se trouve dans cette maison, mais pas toujours. Le numéro de téléphone affiché peut être celui d'un gestionnaire immobilier qui a d'autres logements disponibles dans d'autres quartiers de la ville.

a) **Chambre** – On peut louer une chambre dans la maison où demeurent les propriétaires. Mais de plus en plus, ce sont des maisons ou des immeubles convertis en « maisons de chambres » et où n'habitent pas les propriétaires. Ce sont généralement des chambres meublées. La cuisine, la salle de bain et la buanderie sont partagées par les locataires. En Beauce, le prix d'une chambre est d'environ 275 \$ canadiens par mois.

b) **Appartement** – On peut trouver des logements meublés, semi-meublés (c'est-à-dire avec réfrigérateur, cuisinière, laveuse et sècheuse (pas toujours)) ou non meublés. Le loyer inclut rarement le coût de l'électricité, mais inclut parfois les coûts du chauffage. Considérant le loyer demandé, les élèves partagent généralement un appartement à deux ou trois en colocation. En Beauce, un appartement avec deux chambres à coucher coûte entre 475 \$ et 575 \$ canadiens par mois selon la ville ou le quartier. Pour une meilleure compréhension, un 3 ½ comprend : un salon, une cuisine, une chambre à coucher et une salle de bain. Un 4 ½, c'est l'ajout d'une chambre à coucher.

c) **La Régie du logement du Québec** a le mandat de régler les litiges entre le locataire et le propriétaire. On peut communiquer avec eux à l'adresse suivante : www.rdl.gouv.qc.ca .

Quelques conseils

Mettez-vous bien d'accord avec le propriétaire sur le coût du loyer, ce qui est inclus dans ce montant et le mode de paiement. Exigez des reçus de vos paiements et conservez-les. Si l'électricité et le chauffage électrique ne sont pas compris dans votre loyer, vous devez vous abonner au service d'électricité, en communiquant avec la société d'état Hydro-Québec et lui indiquer la date à laquelle vous prendrez possession de l'appartement afin qu'elle puisse faire le relevé du compteur électrique.

[Revenir à la table des matières](#)



Hydro-Québec

Service à la clientèle : Téléphone : 1 800 463-0730 (numéro sans frais au Québec).

Avec le propriétaire, faites une liste de toutes les choses qui sont en mauvais état dans l'appartement avant de signer le bail et remettez-en une copie au propriétaire. Autrement, ce dernier pourra vous tenir responsable de ces bris. Si vous exigez que des réparations soient faites avant de prendre possession de l'appartement, convenez des modalités avec le propriétaire.

Discrimination

La Charte québécoise des droits et libertés de la personne ne permet aucune discrimination. Par conséquent, un propriétaire ne peut pas refuser de louer un logement à quelqu'un en raison de sa race, son sexe, son état civil, sa couleur, son origine ethnique ou nationale, sa langue, sa religion, ses convictions politiques, sa condition sociale, son orientation sexuelle ou un handicap physique. De plus, un propriétaire ne peut refuser de louer à une personne parce qu'elle est enceinte ou qu'elle a un ou plusieurs enfants, sauf si l'espace du logement est limité et justifie un tel refus.

Harcèlement

Le propriétaire ou son représentant n'a pas le droit de harceler le locataire de manière à restreindre son droit à la jouissance paisible du logement ou pour obtenir qu'il quitte le logement. Au Québec, il est habituel de conclure un bail, c'est-à-dire un contrat de location avec le propriétaire. Le bail peut être verbal ou, de préférence, écrit. Quand on loue un logement, il y a toujours un bail, même s'il n'est pas écrit et que la durée est indéterminée. Le bail a généralement une durée d'un an (bien souvent à compter du 1^{er} juillet). Il est préférable de signer un bail afin d'éviter tout malentendu. Le propriétaire doit remettre au locataire, avant la conclusion du bail, le règlement de l'immeuble, s'il en existe un, c'est-à-dire l'ensemble des règles auxquelles doit se conformer le locataire. Le formulaire du bail de la Régie du logement du Québec est obligatoire. Le bail est un contrat et un engagement formel. La rupture d'un tel contrat, le cas échéant, peut entraîner des frais pour le locataire.

Paiement du loyer

Le locataire doit payer son loyer à la date convenue dans le bail (généralement le premier jour du mois pour un appartement.) Il ne doit pas retarder son paiement ni le retenir à son gré afin d'obliger le propriétaire à faire les réparations qui s'imposent dans le logement.

Dans le cas où le locataire ne paie pas son loyer, qu'il est en retard de plus de trois semaines ou encore retarde fréquemment les paiements, le propriétaire peut demander à la Régie du logement la résiliation du bail. De plus, il peut entamer des procédures judiciaires pour réclamer les sommes dues, des intérêts ainsi que les frais judiciaires.



D'autre part, le propriétaire ne peut pas exiger (1904 C.c.Q.) :

- Plus d'un mois de loyer à la fois. Toutefois, il peut exiger d'avance le premier et uniquement le premier terme de loyer (mois ou semaine, selon les modalités de paiement inscrites au bail.)
- Un dépôt pour quelque raison que ce soit (exemple : clés, prévision de dommages, etc.).
- Une série de chèques postdatés. Si le propriétaire vous demande l'un ou l'autre des éléments qui précèdent, vous avez le droit de refuser.

Quelques obligations du locataire

Pendant la période de location (bail), le locataire doit faire un usage raisonnable du logement. Il doit le maintenir en bon état de propreté. Il ne peut conserver ou utiliser dans le logement loué une substance qui représente un risque d'incendie ou d'explosion et qui aurait pour effet d'augmenter les primes d'assurance du propriétaire.

Le locataire doit permettre au propriétaire l'accès au logement pour en vérifier l'état et faire des travaux. Les heures d'accès dans ce dernier cas sont de 7 h à 19 h. De plus, il doit permettre au propriétaire de faire visiter les lieux à un futur locataire ou à un acheteur éventuel.

Le locataire ne peut poser ou changer une serrure ou un mécanisme qui restreint l'accès au logement sans le consentement du propriétaire et vice-versa.

État du logement

Le propriétaire doit remettre au locataire un logement en bon état d'habitabilité et de propreté. Par conséquent, il doit avoir fait toutes les réparations qui s'imposent. Le locataire ne peut faire lui-même les réparations et, par la suite, facturer le propriétaire, à moins bien sûr, de s'être entendu au préalable avec le propriétaire.

La sous-location et la cession du bail (1870 à 1876 C.c.Q.)

Le bail demeure en vigueur pendant toute la durée prévue. Toutefois, advenant que vous deviez quitter votre logement avant l'échéance de votre bail, trois options vous sont offertes :

- Vous entendre avec votre propriétaire afin de lui verser une indemnité qui vous libère de vos obligations. Le propriétaire n'est pas tenu d'accepter votre proposition.
- Céder votre bail de logement à une autre personne (cessionnaire) et ainsi vous libérer de vos obligations.

Le propriétaire n'est pas tenu d'accepter cet arrangement.

- Sous-louer le logement à quelqu'un d'autre. Il est important de noter que, dans le cas d'une sous-location, vous demeurez responsable du logement et devez faire vous-même le paiement du loyer jusqu'à la fin du bail, à moins d'une entente entre le locateur, le sous-locataire et vous. Dans le cas d'une cession ou d'une sous-location, le locataire doit aviser le propriétaire par écrit de son intention de céder le bail ou de sous-louer le logement. Cet avis



doit indiquer le nom et l'adresse de la personne à qui le locataire entend céder le bail ou sous-louer le logement.

- L'étudiant qui habite aux résidences de l'établissement d'enseignement ne peut pas sous-louer son logement.

Si le locataire désire quitter le logement à la fin du bail, il doit en informer le propriétaire par écrit dans le mois qui suit la réception de l'avis de modification des conditions du bail.

Autres informations : Ce qui précède n'est qu'un aperçu général des règles qui s'appliquent aux locataires et aux propriétaires. Pour obtenir d'autres informations, veuillez vous adresser à la :

Régie du logement du Québec
337, rue Moreault, bureau 07
Rimouski (Québec) G5L 1P4 CANADA
Téléphone : 1 800 683-2245

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

On peut obtenir des brochures et dépliants sur les questions de logement aux bureaux de Communication-Québec à la même adresse.

CONSEIL : Visiter le site internet pour toutes informations : www.rdl.gouv.qc.ca

CHAPITRE 6

Vos finances

Un budget... mieux vaut prévenir

Étant donné le coût de la vie au Canada et les moyens limités qui peuvent être mis à votre disposition, nous vous recommandons fortement de préparer un budget dès le début de votre programme et de le suivre rigoureusement, particulièrement durant les premiers mois de votre séjour. Vous pouvez ensuite faire une évaluation de votre situation et vous ajuster en conséquence. Dans la planification de votre budget, vous devrez tenir compte de certains points :

- Prévoyez des frais supplémentaires d'installation pour votre première session.
- Attendez-vous à consacrer jusqu'à un tiers de votre budget à votre logement.
- Évitez le crédit à tout prix. Des intérêts sont toujours à prévoir et cette formule peut s'avérer très problématique au moment de faire vos paiements si vous n'avez pas les fonds suffisants.
- Consultez toujours quelqu'un qui est familier avec les prix et les biens de consommation canadiens avant de faire des achats importants.
- Essayez de vous constituer un fonds de secours pour les dépenses imprévues et les vêtements d'hiver.
- N'oubliez pas d'économiser suffisamment pour votre billet d'avion de retour, si nécessaire.

[Revenir à la table des matières](#)



Services financiers

Ouvrir un compte dans une banque, une caisse ou dans d'autres types d'établissements financiers est indispensable pour faciliter vos transactions au Québec.

Institutions financières

La caisse populaire Desjardins est une institution financière utilisée par plusieurs Québécois. Le service du guichet automatique permet de diminuer les frais d'utilisation si vous choisissez cette institution financière. Lors de votre accueil, nous vous identifierons les institutions financières à proximité de votre logement.

Ouverture d'un compte

Quand vous ouvrez un compte, vous devez fournir un certain nombre de renseignements à votre institution financière. Il existe de nombreux types de comptes, mais les plus couramment utilisés sont les comptes-chèques ou les comptes épargnes. Consultez bien le tableau des frais d'administration relatifs à chaque transaction de votre institution afin de choisir le type de compte qui vous conviendra le mieux. On vous donnera ensuite un numéro de compte, une carte guichet et quelques chèques. Un relevé de vos transactions peut être obtenu à chaque fois que vous utilisez le guichet automatique.

Carte de débit

Les établissements financiers offrent une carte de guichet automatique à l'ouverture du compte. Cette carte est couramment utilisée au Québec pour les achats, les retraits et les paiements de factures. Vous trouverez des guichets automatiques un peu partout dans la ville ainsi qu'au Cégep Beauce-Appalaches qui est à proximité du CIMIC et des résidences étudiantes. L'utilisation de la carte de guichet permet de transporter des montants moins élevés. La plupart des commerces sont maintenant équipés de système permettant l'achat par paiement direct avec la carte de guichet automatique.

CHAPITRE 7

Travailler pendant ses études au Québec

Réglementation concernant le travail pour les élèves internationaux : Les élèves internationaux ne sont pas autorisés à travailler lorsqu'ils poursuivent des études en formation professionnelle au Québec, sauf sur les campus des écoles, centres de formation ou à la Commission scolaire lorsqu'indiqué sur votre permis d'études.

[Revenir à la table des matières](#)



CHAPITRE 8

Soins de santé

Urgence

Pour toute urgence, vous pouvez en tout temps signaler le 911.

Assistance santé et urgence psychosociale: 1 866 277-3553

Vous pouvez communiquer en tout temps (24 heures sur 24, sept jours sur sept) avec une infirmière ou un infirmier en utilisant la ligne Info-santé au 811. Ces professionnels peuvent vous donner une foule de conseils et de renseignements sur tous les sujets qui touchent votre santé (cliniques, pharmacies, cabinets de dentistes ouverts en soirée et la nuit, premiers soins, utilité de consulter un médecin, symptômes d'une maladie, etc.).

Les services de santé sont regroupés sous l'appellation Centre de santé et de services sociaux de Beauce (CSSSB). Parmi les services offerts, le Centre local de santé communautaire (CLSC) travaille en collaboration avec l'hôpital de la région et regroupe plusieurs professionnels de la santé. Le CLSC offre une gamme de services tels : les rencontres prénatales et le suivi postnatal, la consultation conjugale (problème de violence conjugale, relations parents-enfants, conseils à la famille, etc.), la surveillance de maladies infectieuses, des programmes de vaccination, des ateliers et des conférences sur divers thèmes, certains services psychosociaux, des services aux groupes communautaires et encore bien d'autres services.

Pour vous rendre ou communiquer avec le CLSC Beauce-Sartigan : 12523, 25^e Avenue, Saint-Georges (Québec) CANADA Tél. : 418 228-2244

Vous devez consulter un médecin?

Il est toujours préférable de se rendre à une clinique médicale plutôt qu'à la salle d'urgence d'un hôpital pour une consultation qui ne nécessite pas de soins immédiats. Le temps d'attente risque d'être moins long et les coûts moins élevés.

Présentez au médecin votre carte d'assuré et un formulaire de demande de règlement afin que la partie destinée au fournisseur de services soit remplie. Puis, remplissez et signez le formulaire en prenant soin d'y joindre l'original du reçu à l'adresse indiquée sur le formulaire de réclamation. Si vous êtes couvert par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), présentez votre carte d'assurance maladie du Québec.

Nous vous indiquerons les cliniques médicales à proximité de votre centre de formation à votre arrivée au Québec.

Hôpital (Centre de santé Beauce-Etchemin – CSBE)

Pour une urgence, voici l'adresse de l'hôpital qui est ouverte 24 heures sur 24 et sept jours sur sept : 1515, 17^e Rue, Saint-Georges (Québec). Tél. : 418 228-2031

[Revenir à la table des matières](#)

Lorsque vous arrivez à l'hôpital, vous devez présenter votre carte d'assurance-maladie (carte soleil) et on vous préparera une carte de l'hôpital que vous devrez conserver. Pour les élèves de pays autre que la France, vous devez présenter votre carte d'assuré donnée par votre assurance privée et un formulaire de demande de règlement. Vous devez remplir la section «1» et signer la section « Autorisation médicale ». Le centre hospitalier se chargera de transmettre le tout à la compagnie d'assurances.

Vous êtes hospitalisé? (avec assurances)

Vous devez communiquer avec votre compagnie d'assurances dans les 48 heures qui suivent votre admission dans un établissement de santé. Manquer à cette obligation limite le remboursement des frais admissibles engagés. Dans le cas de plusieurs compagnies d'assurance santé, il faut téléphoner avant de se rendre à l'hôpital.

Assurance-maladie et soins médicaux

Pour bénéficier de soins médicaux, vous devez présenter votre carte d'adhésion à l'assurance-maladie ou encore votre carte d'assurance-maladie du Québec (en vertu de règlements du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec ainsi que du ministère de la Citoyenneté canadienne et de l'Immigration, tout étudiant international doit être titulaire d'un contrat d'assurance-maladie et hospitalisation valide au Canada pour lui-même et pour les personnes à charge qui l'accompagnent ou doit être couvert par une entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale.) Les hôpitaux exigent de plus en plus la carte d'hôpital : une carte émise sans frais par l'établissement et contenant vos coordonnées ainsi que votre numéro de dossier.

Vous achetez des médicaments d'ordonnance?

Même si vous êtes admissible à l'assurance-maladie du Québec, vous n'êtes pas couvert par l'assurance-médicaments du gouvernement québécois. Vous devez en conséquence assumer les frais de vos médicaments, à moins d'avoir adhéré à une assurance privée.

Pharmacies

Nous vous indiquerons les pharmacies à proximité de votre logement à votre arrivée.

Rhume et grippe

L'infection des voies respiratoires supérieures (IVRS), soit le rhume, la grippe, le nez bouché, le mal de gorge, la toux et les maux d'oreilles sont des maladies courantes au Québec, principalement durant l'automne et l'hiver, et très contagieuses (par contact avec les sécrétions du nez et de la gorge, les éternuements, la toux et les objets contaminés.) Le lavage fréquent des mains est l'un des meilleurs moyens de prévenir la propagation des microbes. Certains produits naturels permettent aussi de renforcer le système immunitaire et de réduire les risques d'infection. Informez-vous auprès d'un pharmacien.



Il existe une différence entre le rhume et la grippe. Cette dernière est une infection beaucoup plus grave causée par le virus de l'influenza. La grippe cause une forte fièvre, une toux forte, des douleurs musculaires intenses ainsi qu'une fatigue et une faiblesse prononcées. Si vous êtes affecté par l'un ou l'autre de ces virus, vous pouvez en atténuer les malaises de la manière suivante :

- Boire beaucoup d'eau
- Humidifier l'air ambiant
- Faire baisser la fièvre avec des comprimés (Advil, Tylenol, etc.)
- Vous gargariser avec de l'eau tiède légèrement salée ou un produit commercial antiseptique pour diminuer les maux de gorge

Si les symptômes persistent au-delà de sept à dix jours, il ne faut pas hésiter à consulter un médecin. Afin d'éviter ces inconvénients, pour ceux qui le souhaitent, le CSSS offre annuellement des vaccins contre la grippe au coût approximatif d'une vingtaine de dollars.

Soins dentaires

Vous pouvez consulter les pages jaunes de l'annuaire téléphonique de Telus pour choisir un dentiste, mais informez-vous des coûts (frais d'ouverture de dossier, examen, radiographie, nettoyage, etc.) qui peuvent varier d'un cabinet à l'autre. Les soins dentaires réguliers ne sont pas couverts par le régime d'assurance-maladie du Québec, sauf pour les enfants de moins de 10 ans.

Soins d'optométrie

Les frais d'examen de la vue et de soins d'optométrie ne sont pas couverts par le régime d'assurance-maladie du Québec si vous êtes âgé de 18 à 65 ans. Vous avez l'embarras du choix en ce qui a trait aux optométristes et aux opticiens d'ordonnance. Consultez les pages jaunes de l'annuaire téléphonique de Telus et informez-vous des coûts avant de prendre rendez-vous. Soyez prudent en ce qui concerne certaines promotions : 2 pour 1 et même 3 pour 1 (paires de lunettes); ces offres peuvent comporter certaines surprises!

Grossesse

Au Québec, seul le médecin peut assurer le suivi d'une grossesse ou son interruption volontaire. Avoir un enfant ou décider d'interrompre sa grossesse sont des décisions qui nécessitent souvent une aide extérieure. Le service le plus approprié pour vous conseiller à ce sujet est le CSSS de votre ville ou encore votre médecin.

Enfin, le service aux élèves peut également vous fournir une information de base pour la contraception, les maladies transmises sexuellement, la grossesse ou les interruptions volontaires de grossesse.



Détresse psychologique

Si vous vivez des moments très difficiles et que vous n'arrivez plus à reprendre confiance en vous, demandez de l'aide immédiatement au psychologue de votre centre de formation. Il saura vous aider et répondre à vos questions. Les amis, malgré toute l'attention qu'ils vous portent, ne sont parfois pas habilités à vous venir en aide adéquatement. Après avoir consulté la technicienne en suivi et accompagnement ou le psychologue de votre centre de formation, voici quelques services qui pourraient vous être utiles :

Services d'écoute téléphonique

Info-santé/urgence détresse : 811

Jeunesse j'écoute : 1 800 668-6868

Tel-jeunes : 1 800-263-2266

Gai Écoute : 1 888-505-1010

Centre d'Écoute de prévention du suicide Beauce-Etchemin : 418 228-0001

Également, l'Arbre des ressources est un bottin web qui regroupe l'ensemble des organismes disponibles aux élèves dans chacun des centres de formation. On peut trouver toute l'information sur le lien ci-dessous :

<https://www.csbe.qc.ca/MyScriptorWeb/scripto.asp?resultat=51297>

CHAPITRE 9

Les Québécois

Les Québécois et les Beaucerons

Le Québec est une véritable mosaïque de groupes ethniques, religieux et socio-économiques composée de personnes de tous les âges et de tous les métiers. Tous ces groupes ont tendance à avoir des idées et des opinions différentes. Malgré toute cette diversité, il est possible de décrire certains traits particuliers qui, d'une façon générale, caractérisent bien les attitudes et les coutumes que les Québécois ont en commun et qui les différencient des autres.

Autonomie

En général, les Québécois pensent que la personne idéale est autonome et ne compte que sur elle-même. La majorité des Québécois se perçoivent comme des personnes distinctes et non pas comme des représentants d'une famille, d'une communauté ou d'une ethnie. La notion de « famille » est plus restreinte au Québec que dans certains pays internationaux. Les nouveaux arrivants peuvent considérer le point de vue québécois un peu égoïste alors que d'autres y voient un sain affranchissement des contraintes imposées par l'appartenance à une famille ou à une classe sociale.

[Revenir à la table des matières](#)



Simplicité

Vous remarquerez sans doute la simplicité des Québécois dans leurs relations personnelles et professionnelles. À titre d'exemple, ils traitent les autres d'égal à égal et en toute simplicité, même en présence d'importantes différences d'âge ou de positions sociales. Les personnes issues d'autres cultures interprètent parfois ces comportements comme étant un manque de respect. D'autres perçoivent ces comportements comme un sain désintéressement envers les conventions sociales.

Importance du temps

Les Québécois attachent beaucoup d'importance à la ponctualité. Ils ont tendance à organiser leurs activités selon un horaire précis. Ils peuvent donc sembler continuellement préoccupés et à la course, incapables de se détendre et de profiter de la vie. Les uns, témoins de cet état de choses, croient que les Québécois passent leur temps à surveiller les aiguilles de leur montre; les autres trouvent que c'est plutôt un moyen efficace de s'assurer que tout soit mené à bonne fin.

Prendre un repas chez les Québécois

Il est à noter que l'heure du déjeuner (petit déjeuner) se situe entre 7 h et 8 h en matinée, le dîner (déjeuner) vers midi et le souper (dîner) vers 17 h 00 ou 18 h 00. Quand vous êtes invités à dîner (appelé « souper » par les Québécois), soit par téléphone, soit en personne ou par écrit, et que vous acceptez, on s'attend à ce que vous respectiez votre engagement même si l'invitation a été faite longtemps avant la date fixée. Aussi, vous devez toujours prévenir votre hôte si vous ne pouvez tenir votre engagement. Il est également poli d'informer votre hôte de toute restriction alimentaire que vous pourriez avoir.

Il peut arriver que des soupers soient organisés où chacun apporte un plat qu'il a cuisiné ou acheté. Si vous apportez un plat de votre pays, ce sera très apprécié. Quand un ami vous suggère « d'aller prendre un verre », normalement, chacun paie sa boisson. Il en va généralement de même quand un garçon invite une fille ou vice-versa. Vous remarquerez probablement aussi, lors d'une soirée chez des Québécois, qu'ils s'habillent de façon décontractée, à moins que ce soit un événement officiel tel un mariage, une remise des diplômes, un bal de finissant. Dans ce cas, la tenue de ville (jupe, robe ou tailleur pour les dames et les messieurs sont invités à porter la cravate) est appropriée.

Lexique utile pour bien vivre l'hiver québécois

Aller veiller : aller en boîte

Banc de neige : amas de neige

Bordée de neige : chute de neige abondante

Bourrasque : coup de vent impétueux et de courte durée

Caler sa tuque : descendre son bonnet pour protéger le front et les oreilles

Chandail : pull

Charrue : camion muni d'une grande pelle à l'avant



Claques : couvre-chaussures faits de caoutchouc
Débarque (prendre une) : tomber
Fret (prononcé « frette ») : très froid
Froidure : grand froid de l'hiver
Gadoué ou slush : boue formée par la neige, l'eau et le sel (calcium)
Geler : souffrir du froid
Habit de neige : pièce d'habillement résistante, faite en tissu imperméabilisé
Mittaines : moufles. Pièce d'habillement qui couvre entièrement la main, sans séparation pour les doigts, sauf pour le pouce
Pelleter : déplacer la neige à l'aide d'une pelle
Poudrière : neige chassée par le vent
Souffleuse à neige : chasse-neige muni d'un dispositif en forme d'hélice qui souffle la neige
Tempête de neige : forte accumulation de neige accompagnée parfois de vents violents et de bourrasques
Traîne sauvage : luge, traîneau long et étroit sans patins
Tuque : bonnet
Verglas : couche de glace très mince provoquée par la pluie cristallisée, par le froid et qui recouvre les rues, les édifices et les arbres
Source : Dictionnaire québécois d'aujourd'hui. Le Robert, Montréal, 1992.

Chapitre 10

La région

La région

Située en face de la ville de Québec, Chaudière-Appalaches s'étale comme un véritable jardin au pied de la vieille Capitale. La région de Chaudière-Appalaches longe le fleuve Saint-Laurent sur plus de 200 km et s'étend, au sud, jusqu'à la frontière du Maine. Elle jouit d'une localisation géographique enviable à plusieurs égards et se révèle à travers les multiples visages de la nature et de la culture québécoise, où fleurissent manoirs, seigneuries, demeures ancestrales et moulins. Comme son nom l'indique, la région est traversée par la rivière Chaudière qui parcourt l'ensemble de la Beauce et par les sommets des Appalaches qui jalonnent les régions de l'Amiante, des Etchemins, de Bellechasse, de Montmagny et de l'Islet (la Côte-du-Sud). Pour plus de renseignements, visitez quelques sites de la région :

<http://www.chaudapp.qc.ca>

<http://www.enbeauce.com/>

<http://www.saint-georges.ca/>

<http://www.hebdosregionaux.ca/>

[Revenir à la table des matières](#)



Les loisirs

Que ce soit pour le plein air, les sports d'hiver ou les activités culturelles, il est essentiel de consulter chaque semaine l'Hebdo régional (<http://www.hebdosquebecor.com>) qui est distribué gratuitement à tous les résidants. La ville de Saint-Georges offre également une programmation d'activités au printemps et à l'automne <http://www.saint-georges.ca/>.

À votre centre de formation, on vous offrira, en début d'année scolaire, la possibilité de vous inscrire à des activités abordables. Certains centres ont un journal étudiant qui liste les activités mensuelles.

Climat

Le climat québécois est un climat continental : en été, la moyenne des températures se situe entre 24 à 26 degrés Celsius alors qu'en hiver, elle peut facilement s'étendre de -12 à -30 degrés et la neige est généralement abondante. Le Québec est doté d'un climat à l'humeur fragile, avec un mercure qui valse joyeusement au-dessus et en dessous de la barre du 0°C. Nous connaissons donc des conditions atmosphériques de type continental, avec des fluctuations qui peuvent occasionner des étés très chauds et humides et des hivers très froids. L'automne offre un spectacle de couleurs resplendissantes qui se termine avec les premières neiges. Dans la région, le sol peut rester blanc de neige durant quatre à cinq mois à partir de novembre et l'accumulation au cours des mois suivants atteint plus de deux mètres. Il faut se méfier du vent l'hiver, qui intensifie le froid. Pour connaître les prévisions atmosphériques locales, vous pouvez communiquer avec Environnement Canada tous les jours, 24 heures sur 24 en consultant le site Internet https://meteo.gc.ca/city/pages/qc-133_metric_f.html.

Températures moyennes (°C) :

Mois	Max.	Min.	Mois	Max.	Min.	Mois	Max.	Min.
Janvier	8°C	-17°C	Mai	17°C	5°C	Septembre	18°C	7°C
Février	6°C	-16°C	Juin	22°C	10°C	Octobre	11°C	-2°C
Mars	0°C	-9°C	Juillet	25°C	13°C	Novembre	3°C	-4°C
Avril	8°C	2°C	Août	23°C	12°C	Décembre	5°C	-13°C

Chapitre 11

Les transports

En plus de la voiture pour vous déplacer, la marche et la bicyclette peuvent s'avérer d'excellents moyens d'assurer vos déplacements.

[Revenir à la table des matières](#)



Taxis et Taxibus

Si vous devez vous rendre rapidement d'un endroit à un autre, il est possible de prendre un taxi. Vous devez téléphoner aux numéros suivants : Taxi du Pont : 418 227-7777 ou 418 228-8922. Ville St-Georges offre maintenant un service de Taxibus. Des cartes d'abonnement mensuel sont disponibles à tarif réduit pour les élèves. Toutes les informations sont disponibles sur le site <http://www.saint-georges.ca/vivre-a-saint-georges/taxibus/> ou en téléphonant au 418 221-0066.

Bicyclette

La bicyclette est un moyen agréable et rapide de transport, mais peut être limité par l'hiver rigoureux et la neige. Il est préférable d'acheter une bicyclette d'occasion et de la revendre une fois votre séjour terminé. Vous devrez cependant vous procurer un cadenas afin de la protéger du vol. Pour trouver une bicyclette d'occasion, regardez les petites annonces dans les journaux, sur les tableaux d'affichage et visiter les marchands spécialisés dans la vente d'articles de sports usagés.

Autobus

Au terminus d'autobus de Ville de Georges, vous n'avez pas besoin de réserver une place à l'avance et il y a des départs pour Québec et des retours vers Saint-Georges, chaque jour. À partir du terminus de Sainte-Foy (Québec), il y a des départs pour Montréal toutes les heures. Il existe des tarifs pour les élèves sur présentation d'une carte valide et en règle.

Autocars La Chaudière

Site internet : <http://www.autocarslachaudiere.com/>
11655, Promenade Chaudière
Saint-Georges (Québec) G5Y 7G4 CANADA
Tél. : 418-228-4040

Permis de conduire

Lorsque les personnes immigrantes ont le statut d'étudiant et qu'elles n'ont pas déjà un permis de conduire de leur pays, elles suivent le processus normal d'acquisition du permis : cours de conduite, permis d'apprenti conducteur, etc.

Nouveaux résidents qui n'ont jamais eu de permis de conduire

Toute personne qui veut conduire au Québec doit être titulaire d'un permis de conduire. Si vous n'avez jamais eu de permis de conduire et que vous désirez obtenir un permis de conduire du Québec, voici les conditions générales et les étapes à suivre pour les nouveaux conducteurs.

[Revenir à la table des matières](#)



Conditions générales pour l'obtention d'un permis de conduire du Québec

- Cyclomoteur : être âgé d'au moins 14 ans.
- Autres types de véhicule : être âgé d'au moins 16 ans.
- L'autorisation parentale est nécessaire si vous êtes âgé de moins de 18 ans.
- Réussir les examens requis.
- Assumer les coûts de délivrance d'un permis de conduire du Québec.


Étapes à suivre pour faire une demande

1. Prenez un rendez-vous par téléphone. Au téléphone, le préposé vous demandera de lui indiquer les documents officiels que vous possédez afin de bien identifier votre statut (certificat de naissance, carte de résident permanent, passeport, etc.). Ayez tous ces documents en main au moment de faire votre appel.
2. Présentez-vous en personne au rendez-vous pour rencontrer un préposé afin de déterminer votre admissibilité au processus réservé aux nouveaux conducteurs. Apportez tous les originaux de vos documents officiels (certificat de naissance, carte de résident permanent, passeport, etc.).
3. Pour connaître les autres étapes à franchir pour obtenir un permis de conduire, consultez la liste des classes de permis de conduire et sélectionnez le type de permis que vous souhaitez obtenir. (Voici ce qu'il faut faire pour un permis de conduire classe 5...véhicule de promenade)

Permis de conduire - véhicule de promenade (classe 5)




Pour obtenir un permis de classe 5, il faut :

- être âgé d'au moins 16 ans;
- avoir le consentement écrit du titulaire de l'autorité parentale , si vous avez moins de 18 ans.

Il y a également 5 étapes à franchir :

1. **Inscription au cours de conduite**

La première étape consiste à vous inscrire au cours de conduite dans une école de conduite reconnue par l'Association québécoise du transport et des routes  (AQTR).

Le cours de conduite pour véhicule de promenade est obligatoire. Il comporte une partie théorique et une partie pratique.

[Revenir à la table des matières](#)



Si vous êtes un nouveau résident, vous devez téléphoner à la Société pour prendre un rendez-vous avant de vous inscrire à un cours de conduite.


2. **Obtention du permis d'apprenti conducteur de classe 5**

La deuxième étape est l'obtention du permis d'apprenti conducteur - véhicule de promenade (classe 5). Avant de vous présenter dans un centre de services de la SAAQ pour obtenir ce permis, vous devez avoir suivi avec succès la phase 1 du cours de conduite, qui comporte cinq modules théoriques, dans une école de conduite reconnue.

Voir la démarche à suivre pour obtenir un permis d'apprenti conducteur - véhicule de promenade (classe 5).

L'obtention du permis d'apprenti conducteur vous permet d'accéder au réseau routier sous certaines conditions.

3. **Réussite de l'examen théorique**

La troisième étape consiste à réussir l'examen théorique. Pour vous présenter à cet examen, vous devez être titulaire d'un permis d'apprenti conducteur depuis au moins 10 mois. Pour prendre un rendez-vous pour l'examen théorique, vous pouvez utiliser le service en ligne ou le service téléphonique automatisé  en fournissant le numéro de dossier qui figure sur votre permis d'apprenti conducteur.

Voir la démarche à suivre pour l'examen théorique.


En cas d'échec, un minimum de 28 jours est imposé avant la reprise de l'examen théorique.

4. **Réussite de l'examen pratique**

La quatrième étape est la réussite de l'examen pratique.

Pour vous présenter à cet examen, dont la réussite est préalable à l'obtention du permis probatoire, il faut :

- avoir suivi avec succès un cours de conduite théorique et pratique dans une école reconnue par l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR).
- être titulaire du permis d'apprenti conducteur de la classe 5 depuis au moins 12 mois;
- avoir réussi l'examen théorique.

Pour prendre un rendez-vous pour l'examen pratique, vous pouvez utiliser le service en ligne ou le service téléphonique automatisé  en fournissant le numéro de dossier qui figure sur votre permis d'apprenti conducteur.

Voir la démarche à suivre pour l'examen pratique menant à l'obtention d'un permis probatoire - véhicule de promenade (classe 5).

En cas d'échec, un minimum de 28 jours est imposé avant de reprendre l'examen pratique.

5. **Permis probatoire**

Le permis probatoire peut être obtenu après la réussite de l'examen pratique. Il s'agit de la dernière étape avant l'obtention du permis de conduire.

Le permis probatoire est d'une durée de 24 mois. Une fois la période de 24 mois écoulée, le permis de conduire de la classe 5 peut être obtenu.



Nouveaux résidents et titulaires de permis de conduire étrangers incluant les élèves.

Un permis de conduire est nécessaire pour circuler sur les routes du Québec. La Société peut, selon des règles précises, délivrer un permis de conduire ou échanger le permis de conduire délivré par votre pays. Les non-résidents peuvent également conduire sous certaines conditions.

Important : La personne qui vient d'un autre pays que le Canada et qui s'établit au Québec a un délai de 12 mois suivant son établissement au Canada pour faire une demande d'échange de permis de conduire, avec ou sans examen, afin d'obtenir un permis de conduire du Québec.

Pour échanger un permis de conduire délivré dans un autre pays ou pour obtenir un permis de conduire du Québec,

1. Vous devez prendre rendez-vous par téléphone. **Vous ne pouvez pas prendre rendez-vous par Internet.**
2. Vous devez aussi posséder ce permis de conduire depuis au moins un an.
3. Être en mesure de réussir les examens théoriques et pratiques.
4. Payez les frais

Au téléphone, le préposé vous demandera de lui indiquer les documents officiels que vous avez en main : certificat de naissance, carte de résident permanent, statut d'étudiant, passeport, etc. Cela lui permettra de connaître votre statut.

Le préposé vous indiquera la marche à suivre en fonction de votre situation et vous donnera un rendez-vous.

Présentez-vous au rendez-vous en apportant votre permis de conduire, s'il y a lieu, et les autres documents requis (apportez toujours **l'original des documents**).

Attention

Les résidents permanents doivent obligatoirement apporter leur confirmation de résidence permanente. Sans ce document, il sera impossible d'obtenir un permis de conduire du Québec ou d'échanger un permis de conduire délivré à l'étranger. La carte de résident permanent n'est pas suffisante.

Titulaires de permis de conduire étrangers Élèves, coopérants et stagiaires étrangers

Vous pouvez conduire un véhicule de promenade pendant la durée de vos études ou de votre stage sans être titulaire d'un permis de conduire du Québec, sous les conditions suivantes :

- être titulaire d'un permis de conduire valide délivré par votre administration d'origine;
- respecter les conditions spécifiées sur votre permis;
- conduire uniquement un véhicule de promenade.

Par contre, nous vous recommandons fortement de vous procurer un permis de conduire international si votre permis de conduire n'est pas rédigé en français ou en anglais.

[Revenir à la table des matières](#)



Qu'est-ce qu'un permis de conduire international?

- Il s'agit d'une traduction du permis de conduire délivré par votre administration d'origine. Il décrit aussi les types de véhicules que vous êtes autorisé à conduire, selon une classification reconnue internationalement.
- Pour obtenir ce permis, vous devez en faire la demande dans le pays où vous avez obtenu votre permis de conduire, et ce, avant de quitter ce pays. Vous ne pouvez pas l'obtenir à partir d'un autre pays.
- Il n'est pas renouvelable au Québec.
- Pour être reconnu, il doit toujours être accompagné du permis de conduire délivré par votre administration d'origine.

Important

Si vous décidez de vous établir au Québec, vous pouvez continuer de conduire avec votre permis durant les 6 mois qui suivent votre établissement. Passé ce délai, vous devez obtenir un permis de conduire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec pour continuer à conduire.

Pour plus de renseignements, contactez la Société de l'assurance automobile du Québec au 1 800 361-7620 ou consultez son site Internet à l'adresse suivante : <http://www.saaq.gouv.qc.ca>.

Ou

Le service de l'information sur les permis étrangers au 1-888-356-6616

Assurance automobile du Québec

En cas d'accident, si la personne conduit un véhicule immatriculé au Québec, elle aura droit aux prestations de la SAAQ dans la proportion équivalente à son niveau de responsabilité : pas responsable... 100% d'indemnité et ainsi de suite. Tous les cas sont déterminés à la pièce.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous informer à ce numéro : 1-888-810-2525

La sécurité routière

Pour éviter des désagréments, il serait utile de consulter le Guide de la route, un document qui explique les principaux règlements du Code de la sécurité routière du Québec. Vous pouvez vous le procurer dans une librairie au coût d'environ 10 \$ canadiens. De plus, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour le conducteur ainsi que pour les passagers. Les enfants en bas âge doivent, pour leur part, être installés dans un siège d'auto. Le Code de la sécurité routière est aussi disponible sur Internet.

[Revenir à la table des matières](#)



CHAPITRE 12

Conseils pratiques

La consommation

Vous cherchez les gens du Québec quand il pleut ou l'hiver quand il fait très froid? Ils sont sans doute dans les magasins à effectuer leurs achats ou encore, à la chasse aux aubaines. «Magasiner», c'est parcourir les magasins à la recherche de la meilleure qualité, au plus bas prix, une activité que les Québécois adorent.

Pour faciliter les choses, les centres commerciaux regroupent plusieurs magasins, épiceries, librairies et pharmacies (Carrefour Saint-Georges, Place Centre-ville). Profitez des coupons-rabais dans les journaux et les sacs de dépliants publicitaires livrés à domicile et magasinez. Promenez-vous d'un endroit à l'autre en comparant les prix! Évitez les dépanneurs qui sont ouverts sept jours sur sept et tard le soir, car les prix y sont plus élevés. Les annonces «vente», «spécial» ou «solde» peuvent indiquer que les prix de la marchandise sont réduits. Il y a beaucoup de soldes en janvier et en juin pour faire place à la marchandise adaptée à la nouvelle saison.

Quand vous achetez quelque chose, conservez bien le reçu ou le coupon de caisse, car vous en aurez besoin en cas d'échange, de remboursement ou pour faire appliquer la garantie. Lors des soldes, il est possible que la marchandise ne soit pas échangeable. Informez-vous de politiques du commerçant avant d'acheter.

Pour de l'information et des conseils sur la consommation, vous pouvez vous adresser à l'Office de la protection du consommateur (1 800 672-2556, sans frais).

Taxes de vente

La majorité des produits que vous achetez sont taxables. Vous devrez donc ajouter, au prix de vente indiqué, la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) de 5 % et la taxe de vente du Québec (TVQ) de 8,5 %. Pour certains produits et services, ces taxes ne s'appliquent pas. C'est le cas des produits alimentaires non transformés (fruits, légumes, etc.) et des services de santé.

Remboursement des taxes de vente pour les visiteurs :

Il est possible pour les visiteurs (non-résidents) d'obtenir un remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS) et éventuellement de la taxe de vente du Québec (TVQ) sur les produits achetés en vue d'une utilisation à l'extérieur du Canada, et ce, dans les 60 jours suivants ces achats.

[Revenir à la table des matières](#)

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada (1 800 959-7383). De cette manière, vous serez assuré d'avoir les bons renseignements concernant votre situation. Vous pouvez également consulter le site Internet : http://laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2005_38/page-7.html .

Pourboires

Au Québec, le pourboire n'est presque jamais inclus dans le prix du service que vous venez d'obtenir. Le montant que vous donnez doit être d'environ 10 % à 15 % du montant total de la facture (avant les taxes). Il peut aussi être influencé par la qualité du service. Vous donnez un pourboire principalement lorsque vous allez au restaurant ou chez le coiffeur, lorsque vous prenez un taxi, lorsque vous avez recours aux services d'une personne qui stationne votre voiture ou qui transporte vos bagages. Quand vous mangez à la cafétéria ou à tout autre endroit où vous devez vous servir vous-même, vous n'êtes pas tenu de donner un pourboire.

Services téléphoniques et internet

Afin d'avoir un service de base pour le téléphone, service essentiel au Québec, vous devrez vous adresser à la compagnie de téléphone Telus en vous rendant à une Téléboutique (Carrefour Saint-Georges) ou en composant le 418 310-1212 ou avec la compagnie Cogeco au numéro sans frais : Sans frais : 1 800 665-5151. Un dépôt sera sans doute exigé. Le service de base est un montant fixe facturé chaque mois. D'autres services peuvent vous être proposés par votre compagnie de téléphone, tels : l'appel en attente, l'afficheur, la messagerie, etc. Toutefois, des frais supplémentaires sont rattachés à chacun de ces services optionnels (non indispensables). Vous pouvez aussi choisir d'acheter un téléphone cellulaire, mais attention, les offres rabais impliquent généralement un abonnement de trois ans, souvent difficile à résilier.

Le marché de l'interurbain est libre au Canada. De nombreuses compagnies offrent la possibilité de faire des interurbains à des coûts réduits. Il faut être prudent à ce sujet et bien s'informer des modalités de facturation et de paiement. Méfiez-vous aussi du mal du pays; des factures s'élevant à plusieurs centaines de dollars peuvent déséquilibrer dramatiquement votre budget! Informez-vous des heures permettant un tarif réduit (généralement la nuit et le week-end) avant d'entreprendre une conversation avec vos proches... à l'autre bout du monde!

Si vous avez accès à Internet, utilisez Skype, sans frais pour rejoindre vos proches à l'international.

Il est toujours plus économique de composer soi-même le numéro de téléphone de la personne que l'on veut joindre à l'international, à partir de son téléphone privé, plutôt que d'avoir recours aux services d'une téléphoniste ou d'un téléphone cellulaire.

Des cartes d'appel sont également mises en vente dans les dépanneurs. Elles permettent des rabais considérables sur les frais d'interurbain.

[Revenir à la table des matières](#)



Le code pour effectuer des appels internationaux qui doit être composé avant le numéro est le 011.

Vêtements d'hiver

En hiver, il est très important, en plus d'un bon manteau, de se protéger les mains, la tête et les pieds contre le froid. Il faut se méfier du vent qui refroidit considérablement la température extérieure et éviter de porter une jupe sans un manteau long par-dessus. Vous aurez donc besoin des vêtements suivants :

- Un manteau d'hiver doublé (les vêtements d'hiver européens ne sont souvent pas suffisamment doublés pour affronter le froid sibérien qui s'installe durant les mois de janvier et février).
- Des bottes de neige imperméables. Pour faire fondre la glace et la neige dans les rues (la chaussée devient très glissante et peut être dangereuse), les employés de la ville répandent du sel sur la chaussée. Ce sel endommage le cuir des bottes. Pour protéger vos bottes, il est bon de les enduire d'un corps gras.
- Des gants chauds ou des mitaines (moufles).
- Une tuque (chapeau de laine) ou un chapeau de fourrure.

Où acheter des vêtements d'hiver?

Vous pourrez trouver des vêtements d'hiver dans les magasins à grande surface et dans les centres commerciaux.

Les boutiques spécialisées en vêtements de sport vendent à des prix souvent plus élevés, mais offrent des vêtements qui sont par contre de très grande qualité. Les boutiques spécialisées des centres commerciaux offrent, entre autres, des produits québécois.

Vêtements d'été

Pour l'été, vous avez besoin de vêtements légers : T-shirt, chemises à manches courtes, robes d'été, pantalons courts, sandales, chaussures légères ou espadrilles. Si vous allez en forêt, couvrez-vous des pieds à la tête, ne vous parfumez surtout pas, évitez les vêtements de couleur foncée et utilisez un produit chasse-moustique (citronnelle par exemple). Ces précautions vous éviteront de pénibles épisodes de démangeaison (en forêt, les moustiques se régalent de votre présence). Vérifiez le code vestimentaire auprès de votre centre de formation. Les camisoles ne sont pas acceptées partout.

Vêtements et articles usagés

Il est aussi possible de se procurer de l'équipement, des meubles et des vêtements usagés à plusieurs endroits. Renseignez-vous à propos des heures d'ouverture avant de vous y rendre.

[Revenir à la table des matières](#)



Nourriture

Un repas typiquement canadien comprend d'abord une soupe, suivie du plat principal qui peut être de la viande, du poisson ou des œufs, avec du riz ou des pommes de terre et des légumes cuits ou en salade. On termine le repas avec un dessert et du café ou du thé.

En général, les mets ne sont pas très épicés. Voici quelques exemples de plats typiquement québécois et canadiens :

Tourtière, pâtés à la viande, fèves au lard
Ragoût, pâté chinois
Porc, bœuf, poulet
Soupe aux pois, soupe au chou, pouding chômeur, pouding aux bleuets
Tarte au sucre, tarte aux pommes
Produits à base d'érable
Poutine

Évidemment, les Québécois ne mangent pas que ce type de nourriture et ont développé un goût de plus en plus prononcé pour les mets exotiques et la cuisine santé.

Pour manger sur le pouce (manger un petit quelque chose quand on est pressé), les Québécois fréquentent quelquefois les restaurants de type « fast-food ». Il existe de nombreux restaurants à service rapide où l'on peut prendre ce type de nourriture qui, soit dit en passant, s'avère très peu nutritive et contient beaucoup de calories. Veuillez noter que le service de la cafétéria de votre centre de formation sert d'un à trois repas par jour, selon les centres ou les périodes de l'année. Une pratique fort répandue et économique, consiste à se préparer un dîner à la maison que l'on peut apporter avec soi comme des salades, sandwich, ou des mets que l'on peut réchauffer au four à micro-ondes du centre.

Poste

Pour envoyer une lettre à l'intérieur du Canada, il faut inscrire, en plus de l'adresse, le code postal. Ce code est un numéro de trois lettres et de trois chiffres indispensables (ex. : G6G 1N1). Si vous ne connaissez pas le code postal de la personne à qui vous voulez envoyer du courrier, vous pouvez vous rendre à un comptoir de la Société canadienne des postes et y consulter l'annuaire des codes postaux ou consulter le site Internet : <http://www.postescanada.ca>.

Pour de plus amples renseignements sur le système de poste et de messagerie au Canada, vous pouvez également vous adresser à la Société canadienne des postes, au 1 800 267-1177.

Monnaie

L'unité monétaire au Canada est le dollar (\$) divisé en 100 cents. Il existe des pièces de 1, 5, 10 et 25 cents, de même que des pièces de 1 et 2 dollars. On trouve des billets de 5, 10, 20, 50, 100 et 1 000 dollars.

[Revenir à la table des matières](#)



Adaptateurs

Pour convertir le voltage d'appareils provenant de votre pays, vous devez utiliser un adaptateur. Il est possible d'acheter cet appareil dans les aéroports et les magasins d'électronique.

Chapitre 13

Renseignements utiles

Ambassades et consulats des pays internationaux

Pour obtenir toute information au sujet des ambassades et des consulats des pays internationaux, adressez-vous à Communication Québec, en téléphonant au 1 800 363-1363. Cet organisme peut aussi vous fournir des renseignements sur les services gouvernementaux au Québec.

État civil, acte de naissance, mariage et décès

Au Québec, seul le bureau de la Direction de l'état civil peut dresser un acte de naissance, de mariage et de décès et l'inscrire au registre de l'État.

Direction de l'état civil

205, Montmagny

Québec (Québec) G1N 4T2 CANADA

Téléphone : 1 800 567-3900

<http://www.etatcivil.gouv.qc.ca>

Visite aux États-Unis

Pour une visite aux États-Unis, vous devez obtenir un visa auprès du Consulat général des États-Unis à Québec. Les jours destinés à l'émission des visas sont les lundis, mercredi et vendredi, entre 9h00 et 11h00. Vous devez apporter votre passeport valide, votre permis d'études pour étudiant, une photographie grandeur passeport, votre carte d'étudiant émise par votre centre et la preuve de fonds suffisants pour la durée du séjour (chèques de voyage, compte bancaire, etc.). Des frais plus ou moins de 45 \$ américains sont exigés pour l'émission d'un visa et ceux-ci peuvent varier selon votre nationalité. Pour toute demande d'information, contactez le consulat par téléphone.

Consulat général des États-Unis d'Amérique au Québec

2, Place de la Terrasse Dufferin, C.P. 939

Québec (Québec) CANADA G1R 4T9

Téléphone : 418 692-2095

Auberges de jeunesse

Si vous désirez vous héberger à Québec ou Montréal à peu de frais, communiquez avec les deux Auberges suivantes :

[Revenir à la table des matières](#)

Auberge internationale de Québec

19, rue Sainte Ursule
Québec (Québec) G1R 4E1 CANADA
Téléphone : 1 418 694-0755

Auberge de jeunesse de Montréal

1030, rue Mackay (près du métro Lucien L'Allier)
Montréal (Québec) H3G 2H1 CANADA
Téléphone : 1 866 843-3317

Permis d'études perdu

Si vous perdez votre permis d'études, vous devez vous rendre au bureau de Citoyenneté et Immigration Canada. Il en coûte une trentaine de dollars pour la réimpression d'un nouveau permis.

Citoyenneté et Immigration Canada

365, rue Dorchester Sud
Québec (Québec) G1K 8P8 CANADA
Téléphone. : 1 888 242-2100

Annexe A

- Quelques adresses pratiques à Saint-Georges

Services financiers

Nom	Adresse	Endroit	N° tél.
Banque CIBC	11620, 1 ^{re} Avenue	Centre-Ville	418 228-8869
Banque Nationale du Canada	11483, 1 ^{re} Avenue	Centre-Ville	418 228-8829
Banque Royale	12095, 1 ^{re} Avenue	Centre-ville	418 227-7901
Caisse Desjardins	10555, boul. Lacroix	À moins d'un kilomètre	418 228-8824

Pharmacies

Nom	Adresse	Endroit	N° tél.
Familiprix	8585, boul. Lacroix	Carrefour Saint-Georges	418 227-0766
Pharmacie Essaim	899, 17 ^e Rue	À moins d'un kilomètre	418 228-1017
Pharmacie Jean Coutu	11400, 1 ^{re} Avenue	Place Centre-Ville	418 227-1515
Pharmacie Brunet	1270, 6 ^e Avenue Ouest (boulevard Dionne) À deux kilomètres		418-228-9547

Épiceries

Nom	Adresse	Endroit	N° tél.
Provigo	11400, 1 ^{re} Avenue	Place Centre-Ville	418 228-4290*
IGA Extra	8980, boulevard Lacroix		418 228-2776

[Revenir à la table des matières](#)

IGA Rodrigue	6 ^e Avenue Dionne Ouest (boul. Dionne)	418 228-2375
Maxi *	8200, boulevard Lacroix	418 227-9228

* À cette épicerie pour un montant supérieur à 50 \$ d'achat, vous pouvez être raccompagné gratuitement à votre logis de Saint-Georges en taxi.

Meubles usagés

Nom	Adresse	Endroit	N° tél.
Ameublement usagé Beaudoin	12755, 121 ^e Avenue	(vers St-Prosper)	418 227-2988
St-Vincent de Paul	12505, 10 ^e Avenue	centre-ville	418 228-0513

Vêtements usagés

Nom	Adresse	Endroit	N° tél.
Comptoir régional de Beauce	12425, 1 ^{re} Avenue	centre-ville	228-0560

Buanderie

Lavomat	11935, 2 ^e Avenue	centre-ville
----------------	------------------------------	--------------

Téléphone – Internet – Télévision (2 compagnies offrent ce service)

Telus	Téléphone - Internet - Chaînes de télévision.	418 310-1212
Cogeco	Téléphone - Internet - Chaînes de télévision.	1 800 665-5151

Sources bibliographiques

Guide d'accueil du Cégep Beauce-Appalaches

Étudier à l'Université de Montréal

Université de Montréal

Étudier au Canada

Un guide pour les élèves internationaux, Immigration Canada, Ottawa, 1992

Étudier au Québec

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Québec, 1994

Guide de séjour des étudiantes et des élèves internationaux

Université Laval

Guide pratique pour les élèves internationaux 2003-2004

Université du Québec à Montréal

Guide pratique pour les élèves internationaux 2004-2005 du Cégep de Thetford

[Revenir à la table des matières](#)